



## Accident du travail en cdd

Par **Danablain**, le **29/01/2010** à **08:35**

Salut à tous,

Mon fils a 21 ans et a été embauché début décembre 2009 (1er emploi) par une entreprise de recyclage en qualité de trieur.

Pris à l'essai, il a signé un cdd de 6 mois mi janvier 2010.

Quelques jours plus tard, une charge métallique tombait sur son pied et causait des dégâts importants malgré sa chaussure de sécurité.

Transporté rapidement par les pompiers au centre hospitalier, un chirurgien a diagnostiqué plusieurs fractures ouvertes aux orteils et a posé des broches mais, quelques jours plus tard, il a dû amputer le 2ème orteil.

Une déclaration d'accident du travail a bien été faite par l'employeur mais il y a certainement des précautions à prendre, des démarches administratives ?

Merci d'avance et @ +